



COMMUNICATION AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant l'approvisionnement en électricité pour la ville et le changement de fournisseur

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commune d'Yverdon-les-Bains a signé en 2007 un contrat d'approvisionnement en électricité avec Axpo Suisse. Pour rappel, cette signature faisait suite à la rupture du contrat liant Romande Energie et Enerdis, opérée au début de l'année. Deux difficultés sont alors apparues :

- d'une part, Romande Energie contestait la possibilité contractuelle de rupture de contrat invoquée par Enerdis ;
- d'autre part, le Conseil fédéral repoussait l'ouverture du marché du 1^{er} janvier 2008 au 1^{er} octobre 2008, puis au 1^{er} janvier 2009 dans un deuxième temps.

En collaboration avec la ville de Nyon et la Société électrique des Forces de l'Aubonne (SEFA), les deux autres membres d'Enerdis ayant recouru à un autre fournisseur, la Ville d'Yverdon entamait des discussions avec Romande Energie pour trouver un arrangement à l'amiable, évitant de cette manière les aléas et les coûts d'une procédure devant les Tribunaux. Comme déjà annoncé au Conseil communal, un accord a été trouvé entre les parties. Il comprend une indemnité forfaitaire, ainsi que des modalités de transfert d'énergie qui seront détaillés plus bas. La Municipalité a indiqué au Conseil communal qu'elle l'informerait dès que le résultat financier final serait connu.

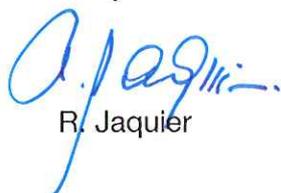
Le montant de l'indemnité payée à Romande Energie se monte à CHF 215'745.- Il a été payé au début de l'année 2008 sur le budget au compte 830.3123, comme annoncé lors de la séance du Conseil communal du 11 décembre 2008.

Les modalités énergétiques de l'accord peuvent être expliquées aujourd'hui. Romande Energie considérait que Nyon, SEFA et Yverdon-les-Bains devaient acheter l'énergie prévue pour eux en 2008. Nous avons donc conclu un accord avec Axpo qui acceptait de racheter cette énergie excédentaire. Le prix de ce rachat, supérieur au prix d'achat, devait permettre de régler les coûts de transfert et les taxes d'utilisation des lignes THT Allemagne-Suisse. Le résultat définitif de cette opération a été connu au printemps 2009 et s'est soldé par un bénéfice de CHF 2'599.- pour les trois membres d'Enerdis impliqués, soit un petit bonus de CHF 1'136.- quote-part pour notre commune.

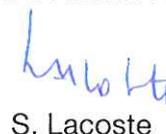
Nous avons donc l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre acte de la présente communication.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :


R. Jaquier

La Secrétaire :


S. Lacoste